

# Courcôme Infos

Bulletin communal d'informations



FEVRIER  
2014



AGENDA  
DE FEVRIER

## À COURCÔME :

**8 février : 14h00**  
Randonnée pédestre  
du comité des fêtes

**15 février : 19h15**  
Soirée repas années 80  
du comité des fêtes

**18 février : après-midi**  
Carnaval  
Défilé dans les rues  
de Courcôme  
des élèves des  
3 écoles du RPI

## « VAL DE CHARENTE »

### UNE MISE EN ROUTE DELICATE

Après l'élection du nouveau Conseil Communautaire, le 2 janvier dernier, puis les réunions qui ont suivi, les premières impressions sont pour le moins mitigées au sein des nouveaux délégués. Lors de la récente réunion plénière qui s'est tenue à Condac et dont le point central devait porter sur le transfert des compétences et la définition de l'intérêt communautaire, des voix se sont élevées dans la salle pour dénoncer « l'absence de débat démocratique ».

Morceaux choisis des revendications :

« L'État nous a contraints à ce mariage forcé, ce qui ne veut pas dire qu'il faut brûler les étapes ! » ...

« La définition de l'intérêt communautaire est un acte majeur d'une fusion de CDC. Il marque la frontière entre les compétences qui resteront aux communes et celles qui seront désormais assurées par la CDC. Il a donc un effet structurant, mais aussi des impacts budgétaires et, par voie de conséquence, fiscaux !... »

« Nos concitoyens contribuables s'interrogent et nous interrogent. A ce jour, nous sommes dans l'impossibilité d'apporter les réponses sur la fiscalité, nous ne connaissons toujours pas la situation actuelle de la comptabilité de notre nouvelle structure ! Pourtant, ceci va devenir urgent, car l'impact fiscal sur les communes et les ménages est déterminant ! »

« En ce qui concerne l'acceptation ou le rejet des compétences, prenons le temps pour débattre de chacune d'elles avec, en face, son coût réel, mais aussi les avantages et les inconvénients à transférer. C'est uniquement après cette démarche que l'intérêt communautaire pourra être défini et validé, sans équivoque, afin que la population y adhère. »

« Cette année doit être limitée à la mise en place de notre structure et de son fonctionnement... Ne nous pressons pas pour introduire de nouvelles charges ! »

« Nos propos n'ont, en aucun cas, pour but de contrer systématiquement les décisions du bureau ou des commissions, mais uniquement de construire ensemble une structure qui soit le moins possible contestable ! »....(suite page 2)

## AUX ALENTOURS...

**11 février : 20h30**  
« **Secrets des Champs** »  
Film d'Honorine Perino,  
suivi d'un débat : pistes et  
expériences pour une  
agriculture paysanne inno-  
vante et durable.  
**RUFFEC La Canopée**  
salle du rez-de-chaussée



## Le saviez-vous ?



Depuis le 21 janvier 2014, 6 nouvelles chaînes HD sont disponibles dans notre région.

Les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau doivent effectuer une recherche et une mémorisation de ces chaînes gratuites et complémentaires sur leur téléviseur TNT ou leur adaptateur TNT à l'aide de leur télécommande.

Pour savoir si vous êtes concernés et savoir si vous devez adapter votre équipement, rendez-vous sur [www.toutelatnt.fr](http://www.toutelatnt.fr)

## Dernière minute

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a décidé, dans le cadre des économies d'énergie, le remplacement de toutes les lampes au mercure de l'éclairage public par des lampes nouvelles générations proposées par le SDEG 16 (Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente).

Ce remplacement devrait entraîner une baisse importante de la consommation électrique et une augmentation du rendement lumineux.

# « VAL DE CHARENTE » UNE MISE EN ROUTE DELICATE

(suite de la page 1)

Pour ma part, je me suis bien évidemment opposé au transfert immédiat - et sans débat ! - de la compétence scolaire.

« Me demander, ce soir, si la compétence scolaire a un intérêt communautaire, je suis bien incapable de le dire. D'autant que la vraie question, ce n'est pas uniquement « Combien ça coûte ? », mais surtout « Est-ce c'est mieux pour nos enfants ? » Dans le dialogue de sourds qui a suivi, je regrette de n'avoir pas été écouté, ni même entendu.

Conclusion : tous les blocs de compétences ont finalement été transférés à la CDC.

La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), qui doit se réunir prochainement, devra établir le coût de toutes ces compétences. Avant que les Conseils Mu-

nicipaux ne les valident définitivement par la suite !

Après de tels débuts, il y a gros à parier que la navigation future en « Val de Charente » ne se fera pas toujours sur « un long fleuve tranquille » !

## Conséquences du transfert de la compétence scolaire

Les nouveaux statuts précisent qu'en matière d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, la CDC sera désormais compétente pour **la construction, l'entretien et le fonctionnement des écoles maternelles et primaires.**

Pour Courcôme, cela signifie que les locaux seront mis à disposition, que tout le personnel, mais aussi tous les frais de fonctionnement de l'école, du

restaurant scolaire, de la garderie, seront transférés, sauf le transport scolaire et les ATSEM qui resteront de la compétence du SIVOS des P'tits Loups (qui, lui, ne peut être dissous car son périmètre, de par la présence de Charmé, n'est pas intégralement inclus dans la nouvelle CDC !)

Quant à la réforme des rythmes scolaires, sera-t-elle organisée à l'échelle de tout le territoire intercommunal, ou sur des périmètres plus faciles à appréhender (RPI, par exemple) ? Tout cela reste bien sûr à définir et à chiffrer.

Nous devons donc rester vigilants. Affaire à suivre...

Michel Duchiron



## ROUTES BARRÉES BIENTÔT LA FIN ?

Voilà de nombreux mois que nous vivons sous le régime des coupures de routes et des déviations dans le cadre du chantier LGV SEA. Cette situation, qui complique nos déplacements quotidiens, devrait cesser très prochainement.

- Le pont routier sur la départementale 736 entre Charmé et Courcôme est désormais opérationnel.

- Le rétablissement de la D27 entre Raix et Courcôme devrait être effectif dans les tout prochains jours.

- Les travaux sur le nouveau pont entre la D736 et Les Combeaux sont pratiquement terminés. Seul point noir, le raccordement de cette nouvelle départementale avec l'ancienne D335 (route de Magniez et Bessé).

Un aménagement provisoire, validé en concertation avec les riverains concernés, fonctionnera en attendant l'ouverture définitive.

Les responsables du chantier ont bien conscience des désagréments causés, mais il faut reconnaître que les dérèglements climatiques de

ces derniers mois ne leur ont pas facilité la tâche. De plus, tant que les conditions réglementaires de sécurité ne sont pas effectives, la circulation ne peut être rétablie. Une fois encore merci de votre compréhension et de votre patience.



La future route départementale en direction des Combeaux, Magniez et Bessé est bientôt terminée. (Photo : O. Barbier)

# Courcôme infos de A à Z...

## A

### Analyse d'eau.

Dernière analyse d'eau sur notre commune : prélèvement effectué le 08/01/2014 suite au déplacement d'une conduite d'eau (travaux LGV).  
- température de l'eau : 10°  
- pH : 7,6 unitépH  
- chlore libre : <0,45 mg/LCl2  
- chlore total : 0,5 mg/LCl2  
- turbidité : <0,2 NFU

#### Conclusion sanitaire :

Les paramètres analysés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

## A

### telier Paléo.

En plus de son atelier du mercredi après-midi ouvert aux enfants de 14h à 17h, l'Atelier Paléo va ouvrir ses portes au tout public (de 7 à 77 ans) les 1er et 3e samedis de chaque mois aux mêmes horaires.



## C

### arnaval des écoles du RPI.

Les enfants du RPI Courcôme, La Faye et Charmé, se retrouveront tous pour fêter Monsieur Carnaval et défilé dans les rues de Courcôme, **mardi 18 février**.

## C

### omité des fêtes.

#### Randonnée pédestre :

**Samedi 8 février.**

Rendez-vous place de la mairie pour un départ à 14h. Circuit en fonction de la météo et des partici-



pants. Au retour vers 16h30 ou 17h, le pot de l'amitié sera offert.

Sortie ouverte à tous. Renseignement au 06 84 46 65 30.

#### Soirée repas années 80 :

**Samedi 15 février** à partir de 19h15, salle socioculturelle de Courcôme.

Animation « Bermoni Music ». Tarifs : 17€ adulte, 9€ jusqu'à 12 ans et gratuit pour les moins de 3 ans.

Réservation avant le 7 février au 05 45 30 05 57 ou 05 45 29 09 16 ou 05 45 31 05 77.

## E

### nquête publique.

Par arrêté du 3 février 2014, le Préfet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une 2e enquête parcellaire complémentaire, d'une durée de 19 jours, en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique sur la commune de Courcôme.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public du 3 mars au 21 mars inclus, en mairie de Courcôme. Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie : **Lundi 3 mars : 9h à 12h**  
**Vendredi 21 mars : 9h à 12h**

## G

### endarmerie.

Depuis le 1er janvier 2014, les brigades de VILLEFAGNAN et d'AIGRE forment une nouvelle communauté de brigades. Coordonnées :

#### BT de VILLEFAGNAN

16 rue de la Gare  
16240 Villefagnan  
Tél : 05 45 31 60 11

#### Horaires d'ouverture :

**Mardi : 14h-18h**  
**Vendredi : 9h-12h.**

#### BT d'AIGRE

22 rue de la Gendarmerie  
16140 Aigre  
Tél : 05 45 21 10 12

#### Horaires d'ouverture :

**Mardi au samedi : 14h-18h et 14h-19h**  
**Dimanche : 9h-12h 15h-18h.**

## P

### ermanence de l'architecte des bâtiments de France.

Prochaine permanence **lundi 17 février** de 9h30 à 11h30 à l'unité territoriale de Ruffec. Prendre le rendez-vous au STAP, Tél. 05 45 97 97 97.

## P

### résence Verte Charente.

Services à domicile sur tout le département de la Charente.

Livraison de repas ainsi que jardinage et petit bricolage.

Tél : 05 45 97 81 30.

Courriel : [presenceverte16@msa-services.fr](mailto:presenceverte16@msa-services.fr)

## V

### acances scolaires.

Les élèves des écoles maternelle et élémentaire ainsi que ceux du collège seront en vacances d'hiver du vendredi 21 février au soir jusqu'au lundi 10 mars au matin.

## À noter

### TRI SELECTIF

COLLECTE DES SACS JAUNES :

Lundi 10 février

Lundi 24 février

(Sortez vos sacs la veille au soir)

### PERMANENCES DU DEPUTE

Le député de la circonscription Jérôme Lambert tiendra ses permanences sur notre canton pour le mois de février :

Judi 13 février

11 h 00 - Mairie de PAIZAY-NAUDOUIN

Vendredi 14 février

11 h 00 - Mairie de VILLEFAGNAN

Pour contacter votre député Jérôme Lambert : [Secrétariat parlementaire, le Bourg, 16230 JUILLÉ.](mailto:Secrétariat.parlementaire@lebourg.fr)

Tél : 05-45-39-00-09.

Fax : 05-45-39-91-74.

Courriel :

[jlambert@assemblee-nationale.fr](mailto:jlambert@assemblee-nationale.fr)

### DU SENATEUR

Michel Boutant, Sénateur de la Charente, tiendra sa permanence :

Lundi 24 février 2014

de 9 h à 10 h 30

Mairie VILLEFAGNAN

RDV : 05.45.70.71.71.

(lundi, mardi et mercredi)

### PREFECTURE DE LA CHARENTE ANGOULEME : Horaires d'accueil du public du bureau de l'identité et de la circulation

► de 8h30 à 12h45, du lundi au vendredi :

- guichets cartes grises

- guichets permis de conduire (et commissions médicales)

- accueil général.

► [Accueil téléphonique](#) cartes grises, permis de conduire et CNI passeports : de 9h00 à 10h30 et de 14h00 à 15h30, du lundi au vendredi : n° d'appel 05.45.97.62.33.

► de 14h00 à 15h30, du lundi au vendredi :

Ouverture d'un dépôt express uniquement réservé au dépôt de dossiers de CARTES GRISES avec paiement par chèque bancaire ou mandat exclusivement.

**Courcôme pratique...**

## Courcôme



*un village à découvrir*

**Mairie de Courcôme**  
**18 Grand'Rue**  
**16240 COURCÔME**

Téléphone : 05 45 31 01 68  
 Télécopie : 05 45 30 33 65  
 Messagerie :  
 mairiedecourcome@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat :  
 Lundi, mercredi, jeudi et vendredi  
 de 10 h à 12 h.

Agence postale communale :  
 Lundi, mardi, jeudi et vendredi  
 de 9 h à 12 h 30  
 mercredi de 10 h 30 à 12 h 30.  
 Tél : 05 45 31 00 23  
 (Point accès Internet)

Bibliothèque municipale :  
 Samedi de 14h à 16h  
 Maison des associations.

Directeur de publication :  
 Michel DUCHIRON  
 Impression : Mairie de Courcôme  
 Distribution : foyers de la commune  
 Information gratuite  
 Sites internet : [www.courcome.eu](http://www.courcome.eu)  
[www.courcome.fr](http://www.courcome.fr)  
 Dépôt légal Bibliothèque de Poitiers

**Notez le dès à présent.**  
**Courant mars :**

**Samedi 15 mars : soirée repas**  
**Organisée par les parents d'élèves**  
**Salle socioculturelle de Courcôme**

**Dimanche 23 mars : 8h-18h**  
**1<sup>er</sup> tour des élections municipales**  
**Bureau de vote : bibliothèque**  
**maison des associations**

**Dimanche 30 mars : 8h-18h**  
**Second tour éventuel des élec-**  
**tions municipales (même lieu)**

Message urgent :

**Notre séjour en Maine-et-Loire se termine**  
**Nous sommes maintenant toutes belles**  
**Nous avons hâte de vous retrouver**  
**Nous revenons dans les prochains jours**

**A bientôt**

**Eugénie,**  
**Louise et Marie**



### Communiqué de l'Agence Régionale de Santé

"J'économise ma santé  
 et celle des autres."

**l'eau**

c'est notre VIE !"



#### Note d'information aux habitants

Madame, Monsieur,  
 Vous disposez d'une ressource privée (puits, forage) ou d'une récupération d'eau de pluie ou vous avez un projet de création d'un puits, d'un forage ou d'une récupération d'eau de pluie, sachez alors :

- qu'il existe des règles techniques et des réglementations précises pour réaliser ces ouvrages ;
- que les ouvrages (puits et forages) doivent être déclarés en mairie ;
- que la récupération d'eau de pluie doit être déclarée en mairie si l'eau est utilisée dans l'habitation ;
- que si vous utilisez ces eaux dites « alternatives » considérées comme non potables, dans votre habitation pour des usages liés à la boisson, cuisine, toilette,

etc, vous devez procéder très régulièrement à l'analyse complète de l'eau, dans un laboratoire agréé par le ministère de la santé pour les analyses d'eau (pas un laboratoire d'analyses médicales, ni une pharmacie) ;

- que si vous disposez aussi d'un branchement sur le réseau public, vous devez mettre en place des dispositifs de protection contre les retours d'eau. Les vannes, les robinets ne sont pas des dispositifs efficaces et fiables contre ce phénomène, car ils ne sont jamais entretenus et changés. Le dispositif le plus fiable est la bêche de disconnection, les deux réseaux sont ainsi physiquement séparés ;
- que cette séparation physique totale des deux réseaux (public et privé) protège votre santé, celle de vos proches et celle des autres et garantit la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Vous pouvez vous déplacer en mairie pour consulter le guide technique qui a été élaboré pour vous. Vous pouvez prendre des conseils auprès de l'exploitant du réseau d'eau public et de l'ARS.

### Vote par procuration.

Le décret n° 2013-1187 du 18 décembre 2013 porte simplification de l'exercice du droit de vote par procuration. Les électeurs pourront remplir leur demande de vote par procuration non plus seulement devant les autorités compétentes dans le cadre de la procédure existante, mais également depuis leur ordinateur personnel en utilisant le formulaire administratif disponible en ligne, CERFA n° 14952\*01. Il doit être rempli sur ordinateur puis imprimé. Le mandant doit ensuite l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance du domicile ou du lieu de travail.